

Les droits humains

Dans son livre choc, N. Klein demande aux consommateurs : « Vos baskets sont-elles fabriquées hors sweatshops (usines à sueur), vos tapis sont-ils responsables, vos ballons sont-ils contre la main-d'œuvre enfantine ? » À cette liste de produits fabriqués dans des pays en voie de développement, dans des conditions qui violent, le plus souvent, les Droits de l'homme, on pourrait rajouter nos ordinateurs, nos téléphones (fixes ou portables) ou les jouets de nos enfants. Sans compter l'essence, tirée d'un pétrole dont l'extraction dans des pays non-démocratiques a souvent pour toile de fond la corruption, les conflits armés, le travail forcé, les déplacements de population.

Mais l'opinion publique tient désormais pour responsables les multinationales, les donneuses d'ordre. Fini le temps où l'on pouvait dire « human rights is not the business of business » (les Droits de l'homme ne sont pas l'affaire des hommes d'affaires). La société civile s'est organisée, à travers des ONG, pour dénoncer ces violations des Droits de l'homme au travail, ou d'un droit fondamental comme le droit à la santé. Ainsi, les laboratoires pharmaceutiques qui voulaient intenter un procès à l'Afrique du Sud qui importait des copies illégales, à bas prix de médicaments anti-sida, violant ainsi leurs brevets, ont dû reculer devant l'assaut médiatique international orchestré par des associations comme OXFAM ou MSF.

Cibles de ces attaques, les entreprises ont pris des mesures. Nike, par exemple, fait des efforts de transparence sur les conditions de travail chez ses sous-traitants, ce qui n'empêche pas les ONG locales de la dénoncer régulièrement. En effet, pour ces multinationales donneuses d'ordre, dans des pays où la législation sociale n'existe pas, la mise en place de codes de conduite que les sous-traitants sont censés appliquer, l'adhésion à des normes internationales, comme la SA 8000, ne les garantit pas de leur bonne mise en œuvre. Les

audits réalisés sur place pour s'en assurer, coûtent cher et surtout sont souvent inefficaces. Il faut dire que l'attitude des marques reste ambiguë : d'un côté, elles exigent le respect de normes sociales minimales et, de l'autre, elles mettent la pression sur les prix...

Mais l'ambiguïté n'est pas du seul côté des entreprises. Elle est également du côté des États des pays d'accueil qui ne veulent pas entendre parler de clauses sociales dans les négociations commerciales internationales, de peur de voir leur compétitivité s'amenuiser et les investissements étrangers diminuer. Alors, pour un long moment encore, il faudra se « contenter » de l'éthique affichée des multinationales pour garantir les Droits de l'homme au travail, en attendant que les réglementations nationales évoluent...

LE RESPECT DES DROITS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Il y aurait, selon un rapport du Bureau International du Travail (BIT) de mai 2002, 246 millions d'enfants de cinq à dix-sept ans au travail, de par le monde, soit un enfant sur six. Plus de la moitié (180 millions) est assujettie à des formes de travail dangereuses pour leur santé physique ou morale, à la prostitution ou à des activités illégales. Ces enfants se trouvent, à 99 % dans des pays en voie de développement, dont 127 millions en Asie et 48 millions en Inde.

Leur situation est terrible : souvent obligés de travailler de 12 à 14 heures par jour, ils ne sont pas scolarisés, et leur maigre salaire contribue à la survie de la famille.

Plus de 30 % travaillent dans l'agriculture la pêche ou les mines, contre 8 % dans l'industrie, le commerce et la restauration. Si ces enfants besognent surtout pour le marché local (90 %), les 10 % restants travaillent pour des marques mondiales (textile, articles de sport, etc.).

Les consommateurs occidentaux sont encore peu avertis du problème : selon une étude menée par le CRC-Consommation du Nord-Pas-de-Calais¹, 80 % des personnes interrogées ne savaient pas que certains produits étaient fabriqués par des enfants. Pourtant, lorsqu'ils le savent, ils sont très sensibles à leur exploitation : la même étude montre que leur générosité se traduirait par l'acceptation d'une hausse de prix, s'ils étaient certains de la qualité « éthique » des produits. Cette sensibilité à la façon dont sont fabriqués les produits est confirmée par une étude IPSOS sur le commerce équitable² : le travail des enfants est la première préoccupation des consommateurs (41 %) dans leur volonté de voir un commerce plus équitable se mettre en place entre le Nord et le Sud.

On a vu la première concrétisation de cette sensibilité en France, lors de la Coupe du Monde de football 1998 : les fabricants de ballons, accusés de les faire produire au Pakistan par des enfants, payés 0,61 euro par ballon cousu, ont dû prendre des engage-

1. *Commerce éthique : les consommateurs solidaires*, janvier 1998.

2. *Le commerce équitable*, octobre 2000.

ments pour faire cesser cette violation des droits humains : la Fédération Internationale de Football (FIFA) a édicté un code de conduite pour les fabricants d'articles de football. Mais, en dehors du travail des enfants, peu de Français imaginent comment est fabriquée une grande partie des produits achetés à si bon prix :

- salaires en dessous du minimum légal, dépassement des horaires légaux (travail de nuit), heures supplémentaires non payées ;
- interdiction des syndicats (menaces physiques, exécutions de syndicalistes comme en Bolivie par exemple) ;
- harcèlement sexuel ;
- conditions d'hygiène et de sécurité déplorables ➡ locaux sans aération, sans extincteurs, sans infirmerie, sans issues de secours, chaleur excessive, air chargé de particules et poussières de fibres textiles, maniement de produits toxiques sans protections...
- travail forcé (Birmanie, Chine) ;
- travail des prisonniers politiques et de droit commun, pour l'exportation.

Jusqu'à présent, en France, les ONG (Amnesty International, FIDH, etc.) se sont concentrées sur les Droits de l'homme *stricto sensu*, et n'abordent que depuis peu les problèmes des droits économiques et sociaux. Seul le collectif l'Éthique sur l'étiquette³ et des syndicats (CFDT, etc.) se sont donné une mission : créer un label social garantissant au consommateur l'éthique des produits qu'il achète. Gageons cependant qu'avec l'essor de la vague critique de la mondialisation et l'action des ONG, ce thème émergera de plus en plus fort dans les médias et que la réaction des consommateurs obligera les fabricants à une plus grande transparence.

LA DÉFINITION DES DROITS HUMAINS AU TRAVAIL

La Déclaration Universelle des Droits Humains (DUDH) a été adoptée par l'Onu dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948. Cette Assemblée générale proclamait alors « *la présente Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction* ». La DUDH comprend trente articles, dont le premier est certainement le plus connu : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils*

3. Créé par des ONG : Artisans du Monde, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Ligue des droits de l'homme...

sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

La DUDH a été complétée par deux pactes en 1966 : le pacte international relatif aux droits civils et politiques ; le pacte relatif aux Droits Économiques et Sociaux (DESC). Ces trois textes forment la Charte des droits de l'homme. Ce sont des instruments juridiques internationaux : lorsqu'un État signe et ratifie l'un d'eux, il s'engage à le mettre en œuvre et à le respecter. Mais le Conseil économique et social de l'Onu ne dispose que d'un pouvoir de recommandation...

L'Organisation Internationale du Travail

L'OIT a été créée en 1919, lors de la Conférence de la paix réunie à Paris, puis à Versailles. La nécessité de pareille organisation avait été soulignée au XIX^e siècle déjà, par deux industriels, le Gallois Robert Owen (1771-1853) et le Français Daniel Legrand (1783-1859). Leurs idées, après avoir été mises à l'épreuve au sein de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, créée à Bâle en 1901, ont été reprises dans la Constitution de l'OIT.

L'OIT a pour vocation, la justice sociale et le respect des droits de la personne dans le monde du travail. Sa constitution s'ouvre d'ailleurs ainsi : « *Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* ». C'est une organisation unique au sein des Nations-unies, par sa composition tripartite (représentants de gouvernements, employeurs, travailleurs). Le BIT en constitue son secrétariat permanent.

L'OIT met au point des conventions et des recommandations internationales du travail qui définissent les normes minimales à respecter dans les domaines de son ressort : liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité de chances et de traitement, etc. Les pays membres sont censés appliquer les conventions de l'OIT qu'ils ont ratifiées. Mais l'OIT n'a pas de pouvoir coercitif. Ainsi, fait exceptionnel, ce n'est que devant la persistance du travail forcé en Birmanie que l'OIT a pris des sanctions contre son pouvoir militaire et envoyé une mission d'enquête, afin d'établir un rapport circonstancié sur ce problème.

En 1998, l'OIT a adopté une déclaration relative au principe des droits fondamentaux au travail, qui répondait au souci de voir la croissance économique accompagnée par la justice sociale. Cette déclaration reprenait cinq principes fondamentaux que les États membres s'engagent à respecter :

- la liberté d'association ;
- la négociation collective ;
- l'abolition du travail des enfants ;
- l'élimination du travail forcé ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi.

Dans le même temps, l'OIT définissait le concept de « travail décent » comprenant quatre axes stratégiques :

- la promotion des droits au travail ;
- l'emploi ;
- la protection sociale ;
- le dialogue social.

En juin 2000, Juan Somavia, secrétaire général de l'OIT, a ainsi déclaré, lors de la 89^e Conférence internationale du travail à Genève⁴ : « *La notion de travail décent est en train de faire son petit bonhomme de chemin dans la perception des nouveaux défis à relever à l'époque de la mondialisation. Elle s'inscrit comme une nouvelle norme dans la perspective raisonnée d'une politique de développement nécessaire à la progression des pays du Sud...* » Mais il reconnaissait également les limites de son organisation, en ajoutant : « *L'OIT est en mesure de prendre des décisions, mais il incombe aux gouvernements d'en assumer la responsabilité politique.* »

LES HUIT DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX

Les huit droits sociaux fondamentaux ci-après sont tirés des conventions de l'OIT :

- n° 87 Liberté syndicale et protection du droit syndical.
 - n° 98 Droit d'organisation et de négociation collective.
 - n° 105 Abolition du travail forcé.
 - n° 11 Égalité de rémunération à travail égal, non discrimination en matière d'emploi et de profession.
 - n° 138 Âge minimum d'admission à l'emploi.
 - n° 26 & 131 Fixation des salaires minima.
 - n° 1 Durée maximale du travail et des heures supplémentaires.
 - n° 155 Santé et sécurité au travail.
-

LA MONDIALISATION : HORREUR ÉCONOMIQUE AU SUD, BÉNÉFICES AU NORD ?

Le système de zones et d'entreprises franches

Les *sweatshops* (usines à sueur) sont généralement installées dans des zones franches. Ces zones, géographiquement limitées, bénéficient d'incitations à investir, comme l'exonération des droits de douane et un traitement fiscal et social préférentiel. De plus, les pays d'accueil (des pays en voie de développement) prennent en charge les coûts des infrastructures : routes, installations portuaires, téléphone, eau, énergie... Il existe

4. *Le Monde*, 10 juillet 2001.

désormais des zones franches un peu partout dans le monde (Amérique centrale, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Afrique, etc.).

Qu'est-ce qui a pu pousser ces pays à offrir de tels avantages aux entreprises du Nord, venues en masse s'y délocaliser ? Il semble bien que les organismes internationaux comme la Banque mondiale ou le FMI soient responsables de la multiplication de ces zones franches. En effet, dans les années 1980, l'idéologie libérale, le fameux « consensus de Washington », a conduit ces organismes à conseiller aux pays en voie de développement d'attirer les capitaux étrangers, grâce à un processus de privatisation et de déréglementation. La création de ces zones franches, couplée à l'intégration de ces pays dans des zones de libre-échange, notamment l'ALENA⁵, devait permettre de créer des emplois, d'apporter des devises, d'améliorer la compétence de la main-d'œuvre, de développer des transferts technologiques... Il semble bien cependant que ces bénéfices ne se soient jamais réalisés et qu'au contraire, cette politique ait été un marché de dupes.

Si l'on en croit des études faites sur l'impact des zones franches au Mexique⁶, elles ont été la cause directe de la destruction de 230 000 emplois aux États-Unis entre 1994 et 1997, alors que, dans le même temps, les effectifs, côté mexicain, croissaient de plus de 400 000 personnes. Mais les emplois ainsi créés sont des « sous-emplois », où la règle semble être la violation des droits du travail, comme dans toutes les zones franches.

La théorie selon laquelle ces usines créent du travail, donc des revenus pour leurs employés, qui contribueront au développement de l'économie locale, s'effondre devant la réalité : les salaires sont si bas, qu'ils suffisent à peine à payer leur dortoir, leur transport et leur nourriture ! C'est ce qui a pu faire déclarer à Fidel Castro en 1998, pour le 50^e anniversaire de l'ORT⁷ : « *De quoi allons nous vivre ? Quelle production industrielle nous restera-t-il ? Seulement des emplois de type traditionnel, à base de travail intensif et d'industries polluantes ? Peut-être veulent-ils changer la plus grande part du tiers-monde en une immense zone de libre-échange, pleine d'usines d'assemblage qui ne paient même pas d'impôts ?* »

Le modèle Nike : l'entreprise sans usines

Nike symbolise parfaitement cette forme de mondialisation. Cette marque américaine de vêtements de sport, créée par Phil Knight, s'est hissée au rang de n° 1 mondial, imposant son fameux *swoosh* et sa philosophie simpliste qui plaît tant aux adolescents : « *Just do it* ». Sa recette est connue : un peu de recherche et développement, beaucoup de marketing (sponsoring de grands athlètes ou d'équipes mythiques de football, appuyé par une publicité très créative) et une sous-traitance totale. L'entreprise sans

5. L'ALENA a été créée en 1994 entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

6. att@ourriel, *Finances et Économie*, 1^{er} trimestre 2001.

7. *No Logo*, éd. Actes Sud, p. 254.

usines que S. Tchuruk, P-DG d'Alcatel, appelle de ses vœux, Nike l'a inventée, rapidement suivie par ses concurrents (Adidas, Reebok), mais aussi par les industries utilisant beaucoup de main-d'œuvre non-qualifiée, en particulier le textile. John Ermatinger, président de la division Amériques de Levi Strauss, analyse ainsi cette nouvelle stratégie⁸ : « Pour l'Amérique du Nord, notre stratégie est de concentrer toute notre attention sur la gestion de la marque, le marketing et la conception de produits, ce qui nous permettra de faire face à la demande et aux besoins de vêtements décontractés. Le fait de déléguer une part importante de notre production destinée aux marchés américain et canadien à des entrepreneurs du monde entier confèrera à notre entreprise une flexibilité accrue, et lui permettra de consacrer ses ressources et son capital à la promotion de ses marques. Cette étape est cruciale si nous voulons rester compétitifs. »

Fini donc le casse-tête de la production, des usines pleines de travailleurs syndiqués, avec des CDI, difficiles et coûteux à licencier : il ne reste plus que des sous-traitants, corvéables à merci, à qui l'on passe des commandes. À eux de tenir les délais, de baisser les coûts au maximum, car, s'ils ne sont pas suffisamment compétitifs, quoi de plus facile que de passer d'une zone franche chinoise à une thaïlandaise ou à une colombienne... Peu importent les conditions imposées aux travailleurs de ces usines : ce ne sont pas nos salariés, nous ne sommes pas responsables ! Quel entrepreneur pourrait résister à l'attrait de coûts si bas ? Un calcul fait par le Centre d'Information sur les Entreprises (CFIE) montrait que sur une paire de baskets Nike, vendue 53,36 euros, la part de la main-d'œuvre représentait 0,91 euro, alors que la part consacrée à la publicité représentait 2,44 euros !

Mais ces belles stratégies se sont enrayerées, lorsque des ONG ont commencé à dénoncer les marques, en les tenant pour responsables de l'exploitation des salariés chez leurs sous-traitants. Ainsi, l'action Nike qui était montée jusqu'à 76 \$, en 1997, n'en valait plus que 27, en 2000, après une baisse du CA et des résultats, due à la crise asiatique et aux problèmes de boycott aux États-Unis, marché de référence de la marque. Même dans le pays de la libre entreprise, certains rapprochements ont fâché le consommateur : Michaël Jordan a perçu 100 M de \$ de la marque au *swoosh* pour promouvoir les Nike Air, fabriquées par des petits Indonésiens, payés 0,73 euro de l'heure⁹ ! Même si la marque a démenti par la suite, en affirmant que les Nike Air étaient fabriquées par des Taiwanais payés 610 euros par mois, et que les travailleurs indonésiens percevaient 76 euros... cela fait un peu désordre !

NIKE RÉPOND AUX ATTAQUES : VERS PLUS DE TRANSPARENCE

Depuis la fin des années 1990, Nike est la cible d'attaques incessantes par les ONG sur les conditions de travail chez ses sous-traitants, mais aussi d'une partie de la jeunesse américaine : les étudiants, dont la fabrication des tee-shirts, sweat-shirts et autres casquettes

8. *Op. cité*

9. *Le Nouvel Observateur*.

au logo de leur université est réalisée par Nike, se sont joints à la contestation. Cela a d'ailleurs valu à certaines universités soutenues financièrement par la marque, comme celles de Michigan, de l'Oregon ou de Brown, de voir leur subvention supprimée par Phil Knight ! Il est significatif de voir régulièrement, sur la page d'accueil du site institutionnel de Nike, des informations sur ces problèmes, comme une présentation des contrats avec les sous-traitants (« *an online look : inside Nike contract factories* ») ou encore un rapport sur une usine mexicaine (« *updates on Kukdong apparel factory, Mexico City* »).

Les sites de ses concurrents directs, Adidas et Reebok, moins exposés à la critique, sont très discrets sur le respect des droits humains. Pourtant, ils font exactement la même chose ! Pascal Errard, du collectif de l'Éthique sur l'étiquette, cite le cas d'un sous-traitant qui a construit trois usines sur le même site : une pour Nike, une pour Adidas, une pour Reebok !

Pour répondre à ces attaques, Nike a créé la *Global Alliance for Worker's & Communities* (avec la Banque mondiale et Gap), une organisation indépendante, qu'elle a financée à hauteur de 7,8 M de \$ pour auditer les usines de ses sous-traitants. Le travail a pris neuf mois à vingt-deux experts (des chercheurs de l'Université Atma Jaya, à Jakarta) pour auditer seulement neuf usines en Indonésie !

Pour situer l'ampleur du problème, Nike fait travailler une quarantaine d'usines dans le monde... Non seulement la marque a financé cet audit, mais elle en a fait publier les conclusions ! Un rapport qui démontre que presque 2,5 % des salariés ont déclaré avoir été victimes d'attouchements sexuels et 8 % de commentaires à caractère sexuel inappropriés. Plus de 3 % ont également déclaré avoir été victimes d'abus physiques de la part de leur hiérarchie et 30 % ont reçu des reproches verbaux exclusifs.

Phil Knight est-il devenu complètement masochiste ? Non, mais ses engagements de transparence et la guérilla incessante depuis trois ans des ONG, malgré tous ses efforts, l'y ont contraint. En effet, les anti-Nike (les sites fleurissent sur le Net), très bien renseignés sur les réalités du terrain, ne se sont pas contentés des audits de PricewaterhouseCoopers financés par la marque sur tous ses sites, ou des trente salariés internes engagés pour vérifier l'application du code de conduite maison chez les sous-traitants. Comme le souligne Maria Eitel, vice-présidente, en charge de l'éthique¹⁰ : « *Ces audits-là (des grands cabinets) sont efficaces pour vérifier les niveaux de salaire, les dépassements d'heures, mais pas pour contrôler les conditions sociales de travail.* »

La grande foire à la délocalisation

Si Nike reste l'emblème de cette mondialisation, la marque est désormais suivie par des pans entiers de l'industrie et du commerce. Par exemple, Thierry Noblot de l'Union des Industries Textiles, estime que six vêtements sur dix vendus en Europe ne sont pas fabriqués sur place (deux sur trois aux États-Unis) : une moitié est sous-traitée en Europe centrale, en Turquie, en Tunisie, au Maroc, dans les Balkans ; l'autre moitié en Asie. La répartition se fait en fonction des problèmes logistiques : à l'Asie, les grosses commandes (plus d'un million de pièces) de produits basiques, aux pays proches les commandes de réassort très liés à une mode éphémère (fabrication sous environ trois

10. « Harcèlement sexuel et violence chez les fournisseurs indonésiens de Nike », in *Le Monde*, 24 février 2001.

semaines). Du coup, toutes les grandes marques européennes et américaines (C & A, H & M, Gap, Calvin Klein, etc.) ont été « épinglées » par des ONG sur le respect des droits humains. Mais le textile, c'est aussi la grande distribution : Tex pour Carrefour, In Extenso pour Auchan, ou Décathlon pour les articles de sport...

Tous les grands distributeurs français ont d'ailleurs installé, en Asie, des bureaux d'achat : Carrefour Global Sourcing Asia emploie 130 personnes à Hongkong, mais aussi Redcats Asia (Pinault-Printemps-Redoute), Siplec (Leclerc), Comi-Asia (Intermarché), Opéra (Casino et Cora)... Ils sont tous présents à Hongkong et / ou Shanghai, pour obtenir les meilleurs prix pour le consommateur occidental (four à micro-ondes, jouets, autocuiseurs, etc.). Mais il ne faudrait pas imaginer que la délocalisation ne touche que des industries et produits non technologiques, où la part de la main-d'œuvre représente une forte composante. L'industrie high-tech est désormais dans le même processus : Philips sous-traite à China Electronics Corp, Alcatel a passé un accord avec Flextronics, dont le siège social est à Singapour et les usines en Chine (18 000 personnes). Alcatel achète également des téléphones fixes à un sous-traitant chinois CCT Telecom : comment, sinon, arriver à proposer, des téléphones sans fil avec répondre à 61 euros pour les promotions de Carrefour¹¹ ?

La première conséquence de ces délocalisations est l'arrêt des productions au Nord : dépôt de bilan de Moulinex, reprise de l'usine de Laval d'Alcatel par Flextronics...

Pour revenir aux conditions de travail au Sud, l'aveu d'impuissance des donneurs d'ordre, permet de se rendre compte de l'ampleur de la tâche : « *l'application des codes d'éthique est difficilement vérifiable* », avoue l'un des acheteurs français, basés à Hongkong. De toute façon, les audits ne sont pas une garantie à 100 %, comme on l'a vu avec le cas de Nike. Mais il faut bien commencer par quelque chose, comme le souligne Pascal Errard, qui a concentré son action en France sur la grande distribution : « *Hormis Intermarché et Leclerc qui ne sont pas dans la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), il y a 250 audits de prévus sur 18 mois par Auchan, Carrefour, Monoprix, Casino / Cora. On peut dire que sur l'aspect quantitatif, c'est un système qui se développe.* »

Mais, comme le rappelait également, lors d'un colloque¹², François Perrot, directeur DIA Textile à Auchan (l'une des enseignes les plus avancées), l'audit n'est pas le seul problème, le manque de formation des acheteurs contribue aussi au système : « *En fait, l'entreprise, ce n'est pas un être abstrait, c'est une structure qui se déplace. C'est souvent un jeune homme ou une jeune femme d'une trentaine d'années, qui est tout seul, dans un pays qu'il ne connaît pas et dont il ne pratique pas la langue, et qui n'est pas très à l'aise en dehors de son propre métier, c'est-à-dire concevoir les produits, les réaliser à la mode européenne. Il a donc besoin d'être formé, d'avoir des clés pour entrer et de savoir jusqu'où il peut et ne peut pas aller dans ce qu'il a à faire.* »

11. « La déferlante du made in China », in *L'Express*, 12 juillet 2001.

12. « Le commerce éthique, pour une mondialisation du progrès social », Lille, 20 mai 1999.

PÉTROLE ET DROITS DE L'HOMME : SHOULD I STAY, SHOULD I GO ?

Le pétrole a la fâcheuse particularité de s'être concentré dans les sous-sols de pays aujourd'hui pauvres et aux régimes non démocratiques. Il y a donc toujours eu, autour de l'extraction de l'or noir, des enjeux économiques énormes, avec pour conséquence des affaires de corruption et de violations des Droits de l'homme. Depuis quelques années, surtout depuis l'affaire Shell au Nigeria – qui a été le détonateur –, les compagnies pétrolières sont la cible privilégiée des ONG sur les problèmes de violation des Droits de l'homme.

L'une des dernières affaires en date concerne TotalFinaElf, qui exploite un nouveau gisement en Birmanie, où la junte au pouvoir est accusée par l'OIT de recourir au travail forcé, en particulier pour les travaux relatifs à son chantier pétrolier. L'entreprise est accusée par les ONG de recourir directement ou indirectement au travail forcé pour son chantier. Les dirigeants de la compagnie se défendent de ces accusations. Par la voix de Michel Delaborde, directeur de la communication du groupe au moment où nous l'avons interrogé, la position générale de TotalFinaElf sur la Birmanie, mais aussi d'une façon plus générale des pétroliers, par rapport à ces problèmes éthiques, est bien résumée par ses propos. Ainsi, sur la responsabilité directe de la compagnie sur le travail forcé, Michel Delaborde explique son impossibilité « théorique » : « *Les accusations de travail forcé sur les chantiers ne sont pas sérieuses. Quand vous voyez la nature des travaux qui ont mobilisé plus de 700 engins motorisés, cela n'a pu être fait que par des sociétés internationales, extrêmement connues, qui ont pignon sur rue : ce sont des chantiers gigantesques, chaque morceau de pipe fait plus de 5 tonnes, 1,20 m de diamètre, 15 m de long. Comment aurions-nous pu mener à bien un tel travail dans des délais aussi courts, en ayant recours à des travailleurs forcés ?* »

Mais les accusations des ONG portent également sur une responsabilité indirecte de la compagnie. Ainsi, la junte aurait utilisé le travail forcé pour construire une ligne de chemin de fer, jusqu'au chantier pétrolier : « *La ligne de chemin de fer est sans aucune utilité pour le gazoduc, elle n'était pas là lorsqu'on a installé notre chantier, elle n'a rien à voir avec nous. [...] Qu'il y ait du travail forcé en Birmanie, oui, mais pas sur nos chantiers. Alors après, est-ce que le travail forcé est lié indirectement à notre présence, c'est là où vous avez toute latitude pour vous engouffrer : l'un dit oui, l'autre non, et c'est vrai qu'il y a la présence de l'armée dans la région dans laquelle nous sommes présents. L'armée, comme dans tout pays qui ne respecte pas les droits de l'homme au sens où nous l'entendons, se conduit de manière assez brutale. Mais on ne peut pas être responsable de toute la Birmanie : nous sommes intraitables et extrêmement vigilants sur la manière dont nous conduisons nos opérations, et c'est vrai que notre chantier, c'est un petit peu un havre de paix au milieu d'un pays qui a des difficultés importantes, c'est clair.* »

On se demande alors, si TotalFinaElf¹³ se sent l'esprit tranquille sur la Birmanie, quelles sont ses règles éthiques pour savoir si elle peut travailler dans un pays et / ou si elle doit y rester ? À cela J.-M. Delaborde répond : « *D'abord, on ne va travailler dans des*

pays, que si c'est autorisé, et autorisé par les lois que nous reconnaissons : c'est-à-dire les lois françaises, les lois européennes, et les lois émanant des Nations-unies. En Birmanie, il n'y a aucune loi qui nous empêche de travailler. Il y a, par exemple, toujours un ambassadeur de France... et un ambassadeur américain. [...] Mais, ce premier aspect n'est pas suffisant. Il faut aussi que l'on puisse travailler selon nos critères, c'est-à-dire : liberté d'embaucher qui l'on veut, en toute sécurité, donner la couverture sociale que l'on veut, avec l'obligation de respecter nos critères environnementaux, etc. Si ces deux conditions sont respectées, on y va. »

Mais alors comment interpréter les campagnes des ONG dénonçant l'implication de TotalFinaElf dans le travail forcé ? Là aussi, la réponse tombe, évidente : « *Parce qu'il faut attirer l'attention de l'opinion mondiale sur une cause tout à fait légitime et défendable. C'est vrai que c'est un pays où il y a eu des élections libres qui ont été organisées et qui ont été annulées par le pouvoir en place, alors que, de l'autre côté, vous avez une figure emblématique, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix qui est éminemment respectable et qui mène un combat pour son pays. »*

Si l'on écoute les responsables des compagnies pétrolières, la situation serait claire : nous allons chercher le pétrole là où il est, sauf si cela est interdit par la loi, et nous respectons les Droits de l'homme. Ce qui se passe autour de nous n'est pas de notre responsabilité. Cette position qui a longtemps prévalu est aujourd'hui battue en brèche, en particulier par les ONG.

COMMENT SHELL A CHANGÉ

Shell est certainement la première compagnie pétrolière sur le front des droits humains. Déjà secouée par un boycott environnemental mené par Greenpeace (lorsque la compagnie a voulu couler, en mer du Nord, sa plate-forme *Brent Spar*), Shell doit faire face, dès 1995, à un problème lié à sa participation dans un *joint-venture* avec le gouvernement nigérian pour exploiter gaz et pétrole dans le delta du Niger.

Cette exploitation est contestée par les Ogoni, peuple du delta, car elle est la cause de graves problèmes écologiques (pollution du fleuve, érosion de la zone côtière...), mais aussi parce que cette communauté a l'impression qu'elle ne reçoit pas sa juste part de l'exploitation des ressources de son sol. Les troubles, les attaques sur les installations pétrolières et à l'encontre du personnel de Shell sont sévèrement réprimés par le gouvernement nigérian. Cette répression connaîtra son point d'orgue avec l'arrestation du leader du *Movement for the Survival of the Ogoni People (MOSOP)*, l'écrivain Ken Saro-wiwa, et de huit de ses compagnons. Jugés par un simulacre de tribunal, ils seront condamnés à mort et pendus.

À l'époque, des ONG, comme Amnesty International, relayées par des activistes des droits humains, comme Anita Roddick¹⁴, font pression en vain sur Shell pour que la compagnie intervienne auprès du gouvernement nigérian pour stopper l'exécution. Le scandale médiatique de ces pendants va ébranler la « vieille dame », qui va revoir ses positions éthiques.

13. Une demande d'examen a été déposée auprès du point de contact national pour l'application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, par les syndicats français, sur le travail forcé en Birmanie.

14. Créatrice de Body Shop.

Dans le cas du Nigeria, Shell va essayer d'ouvrir un dialogue avec les Ogoni, plutôt que de répondre par la violence à la violence (même si cela se faisait indirectement par des opérations militaires menées par le gouvernement) :

- organisation de réunions avec les représentants des communautés du delta et les ONG pour s'expliquer ;
- investissements pour lutter contre la pollution (94 M de \$, en 1997), pour financer des projets au sein de ces communautés (32 M de \$, en 1997).

Shell va ainsi essayer de réduire les tensions et se faire mieux accepter. Mais l'acceptation est longue à venir, et la vie d'une compagnie pétrolière, même éthique, reste difficile. En 1999, selon le rapport sociétal de Shell, il y avait encore eu 349 incidents violents concernant des membres de la compagnie ou des sous-traitants, dont 102 prises d'otage et 20 vols à main armée. Toutefois, les efforts de concertation de Shell semblent payer. Dans le rapport 2000, la compagnie note une diminution de 40 % du volume de pétrole perdu à cause d'attaques ou de sabotages contre ses installations, par rapport à l'année précédente, et également un nombre de prises d'otages nettement inférieur. Il est vrai aussi que Shell Nigeria a porté son budget de *community involvement* à 55 M de \$!

Or noir et éthique : l'incompatibilité ?

Mais les compagnies pétrolières pourront faire tous les efforts possibles sur le terrain, pour ne pas être prises directement dans des problèmes de violation des droits humains, il n'en restera pas moins que leur activité même est la source de bien des malheurs des pays où elles découvrent de l'or noir. Ainsi, les évêques soudanais, lors de leur dernière réunion annuelle à Nairobi ont dénoncé l'impact des revenus tirés du pétrole sur la guerre civile qui ensanglante leur pays. Selon eux, le *business* pétrolier (construction d'un *pipeline* par un consortium de compagnies internationales) a intensifié la guerre depuis trois ans ; les revenus tirés du pétrole encourageant le gouvernement à chercher une issue militaire au conflit, plutôt qu'une solution négociée. Ils ont ainsi déclaré : « *Nous assistons au déplacement forcé de populations sous la menace d'hommes armés dans des hélicoptères, de bombardiers Antonov, de troupes gouvernementales, de façon à permettre aux compagnies de travailler dans une relative sécurité... Au Soudan, les compagnies pétrolières profitent de violations systématiques des droits humains.* »

Il n'en restera pas moins également, que l'on pourra toujours reprocher aux compagnies pétrolières d'être le principal soutien financier des régimes dictatoriaux et corrompus. Ainsi, Aung San Suu Kyi¹⁵ qualifie Total de « *plus fort soutien du système militaire birman* ». Ce à quoi Thierry Desmarest, président du groupe, rétorquait, non sans un sous-entendu appuyé aux ressources principales de la Birmanie... tirées de la production d'héroïne : « *En investissant dans ce pays, Total créera, à terme, des sour-*

15. *Le Monde*, 1996.

ces licites de revenus et un secteur économique sain qui génère de l'énergie disponible et des recettes d'exportation grâce aux ventes de gaz à la Thaïlande. »

OR NOIR ET ÉTHIQUE EN AFRIQUE

Dans un grand projet à Doba dans le sud tchadien (1 Md de tonnes) – impliquant Exxon, Shell et TotalFinaElf –, la Banque mondiale a pris une participation (3 %) pour éviter que dans un État aussi pauvre les mêmes causes conduisent aux mêmes conséquences : corruption généralisée, dégâts écologiques, guerre civile autour des puits.

Le 6 juin 2001, la Banque mondiale a ainsi accordé un prêt de plus de 150 M d'euros, aux gouvernements tchadien et camerounais et au consortium de compagnies pétrolières conduit par Exxon. En effet, l'exploitation du pétrole tchadien nécessite le forage de 300 puits et la construction d'un oléoduc de 1000 km entre Doba et Kribi. Le coût total du projet s'élève à 3 Mds d'euros. Un montage financier de plusieurs centaines de millions de dollars entre des banques privées a été facilité par la Banque mondiale. Mais, en amont, celle-ci a travaillé avec les ONG, d'abord pour s'assurer que toutes les conditions seraient réunies pour minimiser l'impact sur l'environnement. Et surtout, elle a réussi à imposer au gouvernement tchadien un système de blocage des revenus du pétrole (100 M de \$ par an) sur un compte *offshore*, avec vérification de leur affectation :

- 80 % à l'éducation, la santé, les infrastructures, le développement rural ;
- 10 % bloqués pendant 25 ans pour les générations futures ;
- 10 % pour le fonctionnement de l'État, sauf l'armée.

Si ce système fonctionnait réellement, ce serait la première fois que les revenus du pétrole permettraient à un État de lutter contre la pauvreté, au lieu de finir sur les comptes bancaires suisses de ses dirigeants. Il semblerait pourtant que tous ces engagements ne soient pas respectés. En effet, le 18 juin 2001, des ONG ont demandé, par communiqué de presse, la suspension du projet pétrolier Tchad-Cameroun : « *Suite aux fraudes électorales au Tchad avec la complicité de la France et d'observateurs de la francophonie et face au silence de la Banque mondiale. Les Tchadiens subissent actuellement des violations graves des droits humains, suite au scrutin présidentiel du 20 mai dernier [...] Les ONG estiment que la poursuite du projet pétrolier dans ces conditions ne va servir que les intérêts particuliers de régimes dictatoriaux et des entreprises au détriment du développement durable du Tchad et du Cameroun. Pour les ONG, la Banque mondiale, la France et les États-Unis, acteurs majeurs du projet, doivent exiger des enquêtes approfondies sur la situation avant de continuer le projet.* »

Ainsi, selon un rapport publié par les Amis de la Terre le même jour, les promesses faites aux populations locales ont été bafouées tant par les gouvernements du Tchad et du Cameroun que par le consortium et les bailleurs de fonds.

Alors, malgré les codes de conduite, les promesses vertueuses, les compagnies pétrolières sont-elles condamnées à toujours retomber dans le même système ? Existe-t-il une fatalité pour que partout où règnent la violence, la guerre, la violations des Droits de l'homme, on sente une odeur de pétrole ?

Ainsi, le grand public a découvert, après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre le *World Trade Center* et la riposte américaine en Afghanistan, que les talibans seraient des « créatures » des Américains, selon l'expression employée par certains

experts, qui dénoncent le soutien des États-Unis, en partie à cause d'intérêts économiques liés au pétrole. En effet, certains pays autour de la mer Caspienne, notamment le Turkménistan, regorgent de pétrole et de gaz. En 1994, la compagnie américaine Unocal qui avait obtenu l'exploitation des champs turkmènes projetait de construire un gazoduc traversant l'Afghanistan pour arriver aux ports pétroliers de Gwadar et de Karachi, au Pakistan ! Elle aurait même signé, en 1998, un accord avec les talibans, pour construire un oléoduc reliant le Turkménistan à Karachi, avant qu'ils ne soient jugés incontrôlables et trop accueillants pour Oussama Ben Laden !

LE DROIT À LA SANTÉ

Le 18 avril 2001, aurait dû s'ouvrir à Pretoria, en Afrique du Sud, un procès hautement symbolique, opposant 39 laboratoires pharmaceutiques au gouvernement sud-africain. Mais ces laboratoires ont préféré retirer leur plainte, devant la pression des ONG, des médias et de l'opinion publique. Que reprochaient-ils au gouvernement sud-africain ? D'avoir fait adopter en 1997, une loi, le *Medecine Act*, autorisant la production de copies de leurs médicaments anti-sida, protégés par des brevets, ou l'importation de génériques produits dans des pays à bas coûts de production (Inde, Brésil...). Une décision que le gouvernement sud-africain justifiait par une situation d'urgence : il y aurait 4,7 millions de personnes infectées par le virus du sida sur un total de 43 millions d'habitants. Une véritable pandémie, considérée par l'Onu, comme une urgence mondiale : selon l'ONUSIDA, fonds créé par Kofi Annan, il y aurait 36,1 millions de personnes atteintes dans le monde, dont 25,3 millions en Afrique subsaharienne ! Dans les pays de la zone, le taux de séroposivité est supérieur à 10 % chez les 15-49 ans, alors que dans les pays de l'Afrique australe, il atteint déjà 20 %. On estime que d'ici à 2010, l'espérance de vie aura ainsi diminué de deux ans en Afrique.

Or, le prix des traitements, en particulier de la trithérapie, est inaccessible à ces pays. À titre d'exemple, une trithérapie achetée au prix normal du marché en Afrique du Sud, revient à 10 672 euros par an et par personne. Pour traiter seulement 700 000 personnes, le gouvernement sud-africain aurait dû dépenser 27 fois son budget annuel alloué au secteur public du médicament¹⁶ !

Le problème se posait donc ainsi : peut-on faire passer les profits avant la vie ? D'un côté, les laboratoires considéraient que la législation sud-africaine constituait une violation de l'accord international sur les droits de propriété intellectuelle et que la situation créait un précédent, où pouvaient s'engouffrer les autres pays. De l'autre, le gouvernement sud-africain était incapable de faire face financièrement à la pandémie.

Ce débat a donc été tranché par l'opinion publique, mobilisée par des ONG comme OXFAM¹⁷ et MSF. Sous la pression, les laboratoires ont retiré leur plainte et accepté le

16. *Le Figaro*, 5 mars 2001.

principe d'un système de prix différenciés dans les pays les plus pauvres, préférant leur vendre à prix coûtant, voire à perte, plutôt que de voir les producteurs de génériques casser leurs brevets : le prix d'un médicament, une fois tombé dans le domaine public, n'est plus que de 1 à 5 % du prix de départ.

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a vu dans cet accord une reconnaissance du droit à la santé, comme base du développement socio-économique.

Après la victoire...

Mais cette décision ne résout pas tous les problèmes. Certaines associations, notamment MSF, jugent que le fait d'avoir baissé le coût d'un traitement de 90 % n'est pas suffisant : on tombe à un prix annuel de 5 à 600 \$, alors que leur évaluation pour un prix « supportable » par les pays touchés est de 200 \$. Reste également à résoudre les problèmes des insuffisances des systèmes de soins de ces pays et leurs corollaires (bonne distribution des médicaments, contrôle des prises par les malades). La communauté internationale est donc sollicitée : l'Onu espère récolter de 7 à 10 Mds de \$ par an, auprès des gouvernements des pays industrialisés. Mais l'effort contre cette menace pour la paix et la stabilité du monde, devra aussi être partagé par le secteur privé.

À la conférence de Doha, organisée par l'OMC, à la mi-novembre 2001, un accord est intervenu, autorisant les pays du Sud à utiliser des brevets en cas de nécessité de santé publique. Même MSF s'est félicité que « *les gouvernements puissent passer outre les brevets sans craindre de pénalisations financières* ». Toutefois, si les pays en voie de développement peuvent désormais utiliser des brevets non publics, en l'absence de structures de production qui leur soient propres, ils risquent de devoir passer par les circuits classiques pour obtenir les médicaments, c'est-à-dire par les laboratoires, qui ont eux-mêmes des branches de production de génériques...

Derrière le problème du prix des traitements anti-sida se profile le problème des stratégies commerciales des laboratoires pharmaceutiques qui concentrent leurs efforts de recherche sur des médicaments rentables, en particulier les *blockbusters*, ces médicaments qui sont vendus chers et en très grandes quantités aux consommateurs du Nord (maladies cardio-vasculaires, anti-dépresseurs, anxiolytiques, etc.). En revanche, pour des maladies qui tuent des millions de personnes dans le Sud, comme la maladie du sommeil ou les leishmanioses (parasitoses communes à l'homme et à certains animaux), les molécules ne sont plus produites, faute de rentabilité ! Mais il semble que la position des laboratoires évolue depuis le procès de Pretoria, le 11 septembre et l'affaire du Cipro (antibiotique anti-anthrax) où le gouvernement américain a obligé le laboratoire Bayer à en baisser le prix, sous peine de voir la durée de son brevet écourtée. De nouvelles initiatives ont vu le jour, en faveur des pays du Sud, notamment :

17. Association anglaise dirigée par un ancien responsable des affaires européennes de SmithKline Beecham, laboratoire fusionné avec Glaxo, l'un des 39 plaignants.

- Aventis, BASF et Bayer vont fournir des insecticides anti-malaria à des fabricants de moustiquaires, en Afrique ;
- Novartis a créé, à Singapour, un nouveau centre de recherche sur les maladies tropicales pour un investissement de 122 M de \$, dont les travaux ont commencé début 2002.

Les laboratoires pharmaceutiques auraient-ils entendu le message de la responsabilité sociale ?

LES PROBLÈMES ÉTHIQUES DANS LES RAPPORTS NORD / SUD

Il faut se garder de tout « simplisme » dans l'analyse des rapports Nord / Sud et dans le problème de la clause sociale. Ainsi, concernant le travail des enfants, on s'est rapidement aperçu que la solution de retirer les enfants des usines relevait d'un bon sentiment, mais que les conséquences étaient une dégradation de leur situation : jetés à la rue, ils sont souvent réduits à la prostitution pour survivre ou pour rapporter un peu d'argent à leur famille. La moins mauvaise solution, celle qui devrait être mise en place désormais, est de les laisser travailler à l'usine, mais seulement à mi-temps, tout en les scolarisant l'autre mi-temps.

De la même façon, les entreprises sont souvent confrontées à des problèmes éthiques, après les audits ; que faire si un sous-traitant ne répond pas à toutes les spécifications requises par le code de conduite ? Lui retirer sa clientèle, au risque d'être la cause de licenciements importants, ou l'aider à se mettre en conformité... au risque de se faire « épingler » par une ONG ?

En fait le principal risque est de tomber, en toute bonne foi, dans un « néo-colonialisme », comme les États des pays en voie de développement en accusent les gouvernements occidentaux. Mais, surtout, les pays du Sud sont très méfiants sur leurs réelles motivations. Rappelons que l'échec de Seattle est dû en partie à la volonté d'introduire la clause sociale dans les négociations au sein de l'OMC. Pour ces pays, la mise en œuvre des normes sociales minimales définies par l'OIT serait susceptible de peser sur leurs capacités d'exportation. Ils accusent donc notre « morale » de cacher des volontés protectionnistes.

En tout cas, on ne pourra pas rayer de l'agenda ce problème de clause sociale, même s'il semble se déplacer de l'OMC, où la situation était bloquée, vers l'OIT. C'est dans ce contexte, que les entreprises multinationales peuvent, à leur niveau, faire avancer le débat : soumises aux pressions de leurs consommateurs, elles doivent exiger de leurs sous-traitants le respect de normes sociales minimales. Par leur poids économique, par le nombre d'entreprises locales qu'elles font travailler, elles peuvent contribuer à élever le niveau social des pays où elles opèrent, voire à faire évoluer leur réglementation sociale, ou au minimum à la faire appliquer...

Au bout du compte, la solution au respect des droits sociaux et économiques reste l'adoption par tous les pays des conventions de l'OIT dans leur législation avec, en particulier, la reconnaissance du droit à la représentation syndicale et à la négociation collective (en Chine, par exemple, les syndicats sont interdits) qui est la base du système. Elle n'est certainement pas dans une ou des norme(s) privée(s), plus ou moins universelle(s), avec des armées d'auditeurs : cette phase n'étant qu'un pis-aller, un stade transitoire, permettant de faire respecter, tant bien que mal, les droits sociaux élémentaires par les multinationales et leurs sous-traitants.

POUR ALLER PLUS LOIN

➔ *Les sites anti-sweatshops*

Collectif de l'Éthique sur l'étiquette : www.crc-conso.com/etic/

Clean Clothes Campaign : www.cleanclothes.org/

Sweatshop watch : www.sweatshopwatch.org/swatch/index.html

Site américain dédié à la lutte contre les *sweatshops*.

Corporate watch : www.sweatshopwatch.org/swatch/index.html

Site américain donnant des informations sur les entreprises au sous-titre clair : « Tenir les entreprises pour responsables ».

Transnationale.org : www.transnationale.org

L'équivalent français de Corporate watch.

No logo : www.nologo.org

Après le livre... le site.

The Nikewatch campaign : www.caa.org.au/campaigns/nike/

Just stop it, campagne anti-*sweatshops* Nike, lancée par OXFAM.

Business and Human rights : www.business-humanrights.org/

Un portail avec des informations et 200 liens sur ce thème, créé par l'avocat Christopher Avery.

➔ *Les ong droits humains*

Amnesty International : www.amnesty.org/

Amnesty International France : www.amnesty.asso.fr/

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'homme : www.fidh.imaginet.fr/home.htm

➔ *Les organisations gouvernementales internationales*

Organisation Internationale du Travail : www.ilo.org/public/french/

➔ *Les réseaux d'entreprises socialement responsables*

CSR Europe : www.csreurope.org/

Réseau européen d'entreprises sur la csr.

Business for Social Responsibility : www.bsr.org/

Réseau d'entreprises américaines sur la CSR.

➔ *Les normes et codes de conduite*

Déclaration des principes tripartite de l'OIT concernant les entreprises et la politique sociale : www.ilo.org/multi

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales : www.oecd.org/daf/investment/guidelines/mnetextf.htm

Global Compact : www.unglobalcompact.org/

Programme lancé par Kofi Annan, secrétaire général de l'Onu, à Davos en 1999 pour que les entreprises respectent les Droits de l'homme et l'environnement.

SA 8000 : www.cepaa.org/

Le site de Social Accountability International et sa norme sociale.

Codes of conduct : www.codesofconduct.org/

Un portail qui présente les différents codes de conduite, qu'ils soient d'entreprises, d'ONG, de syndicats, d'universités...

Ethical Initiative Trading :

www.eti.org.uk/_html/about/basecode_fr/framesets/f_page.shtml

Cette organisation anglaise réunissant entreprises, ONG, syndicats pour développer le commerce éthique, a édicté son propre code de conduite.